



REGLEMENT CONCOURS 2025 **« CREATION DE NICHOURS A OISEAUX »**

Article 1 : Conditions de participation

Le concours est ouvert aux personnes domiciliées à FAGNIERES. Il se déroule du 1 janvier au 31 mars 2025. Une seule inscription sera admise par foyer, établissement scolaire, accueil périscolaire, centre de loisirs ou association. Elle vaut acceptation du présent règlement.

Le concours comprend deux catégories :

- enfant jusqu'à 12 ans inclus
- adultes

Remise des prix le samedi 5 avril 2025 à 11 H 30 à l'issue de l'Opération NETTOYONS LA NATURE.

Article 2 : Cahier des charges

Chaque participant devra concevoir un nichoir sans perchoir.

• Matériaux

Tous types de matériaux sont autorisés à condition d'être issus d'éléments de recyclage. Les matériaux devront être durables dans le temps.

• Taille

La taille d'un nichoir est au maximum de 30 cm de largeur / 30 cm de hauteur / 30 cm de profondeur.

• Identification de la création

Tous les nichoirs doivent être identifiés par une étiquette installée sur le nichoir (nom, prénom, catégories, classe, association, adresse,).

• Conception et forme de la création

La conception est libre, mais l'ensemble devra impérativement être avec un toit étanche. Pour faciliter l'entretien, il faut privilégier des modèles dont le haut (ou le bas est amovible).

Article 3 : Récupération des nichoirs

Les créations devront être déposées par chaque participant au plus tard 31 mars 2025 à la Mairie de FAGNIERES et seront exposés à la Mairie.

Article 4 : Jury

Le jury sera composé d'élus, d'enfants élus du Conseil Municipal des Jeunes, et d'agents communaux.

Article 5 : Critères de jugement

Le jury se basera sur le respect du cahier des charges défini à l'article 2 ainsi que du soin apporté à la réalisation.

Article 6 : Abandon des droits d'auteurs

Les participants pourront récupérer leur œuvre ou en faire don à la Ville de FAGNIERES

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs de leurs créations. Les participants autorisent la Mairie de FAGNIERES à les utiliser librement à des fins non commerciales, sans contrepartie financière et pour une durée illimitée.

Les participants autorisent également les services municipaux, à y apporter de légères modifications pour des raisons techniques, de sécurité, de communication, et ce, sans validation préalable.

Les nichoirs seront installés dans l'espace public ou repris par leur propriétaire

Article 7. Informations légales

Si les participants entendent renoncer à la participation au concours, il leur appartient d'informer l'organisateur avant le dépouillement.

Les données collectées dans le cadre du jeu concours (nom, prénom, adresse, téléphone, image) sont destinées exclusivement à la Mairie de FAGNIERES pour les seuls besoins du concours et sont nécessaires pour la participation et l'attribution des récompenses. Ces données peuvent être diffusées sur les réseaux et outils de communication de la mairie dans le cas où il s'agit des lauréats.

Au regard du Règlement Général sur la Protection des Données, vous avez des droits sur vos données que vous pouvez exercer directement auprès de la mairie.